



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 juin 2009 (16.06)  
(OR. en)**

**10748/09**

**COSDP 544  
PESC 761  
CIVCOM 408**

**NOTE**

---

du: Conseil  
au: Conseil européen

---

Objet: Rapport de la présidence sur la PESD

---

Les délégations trouveront en annexe le rapport de la présidence sur la PESD qui a été approuvé par le Conseil le 15 juin 2009.

**Rapport de la présidence de juin 2009 sur la PESD**

1. Conformément au mandat défini par le Conseil européen au mois de décembre 2008, la présidence présente le présent rapport concernant la PESD.
2. En présentant ce rapport, la présidence a noté que le Danemark a attiré l'attention sur le protocole n° 5 sur la position du Danemark qui est annexé au traité d'Amsterdam.

**I. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**

**Caucase du Sud et Europe orientale**

EUMM Georgia

1. S'appuyant sur son déploiement effectif, qui a eu lieu dans les délais impartis, au 1<sup>er</sup> octobre 2008, la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) a contribué avec succès au renforcement de la sécurité et de la stabilité en Géorgie et dans le Caucase du Sud, conformément au plan à six points du 12 août et à l'accord de mise en œuvre du 8 septembre 2008. L'engagement de la mission s'inscrit dans le cadre d'une approche internationale et de l'UE plus large pour cette région, comme l'illustre le processus de Genève. Comme l'ont confirmé tant la Géorgie que la Russie, la présence de la mission sur le terrain réduit le risque de conflit armé. Depuis son déploiement, la mission a effectué près de 3 600 patrouilles, de jour comme de nuit. Toutefois, les incidents fréquents rappellent encore que la situation à proximité de la ligne administrative reste instable. La mission a mené une enquête sur plusieurs de ces incidents et a communiqué un avis neutre et objectif, non seulement aux autorités mais aussi au grand public et aux médias.

2. Depuis son déploiement, l'EUMM a réalisé des progrès décisifs vers l'accomplissement de chacune des quatre tâches prévues par son mandat, à savoir: stabilisation, normalisation, instauration d'un climat de confiance et inspiration de la politique de l'UE. Une majorité des déplacés internes du conflit d'août ont pu regagner leurs domiciles et villages. S'agissant de l'instauration d'un climat de confiance, la mission de l'UE a pris des mesures visant à éviter que les incidents ne débouchent sur un conflit, en concluant notamment des mémorandums d'accord avec les ministères de la défense et de l'intérieur de la Géorgie et en participant à l'établissement d'un mécanisme de prévention et de réaction en matière d'incidents. Néanmoins, dans les circonstances actuelles, il demeure important de réaliser des progrès supplémentaires vers l'accomplissement du mandat de la mission pour normaliser la situation et stabiliser la région.

#### Équipe d'appui pour le contrôle aux frontières

3. L'équipe d'appui pour le contrôle aux frontières en Géorgie a poursuivi ses activités au sein du bureau du RSUE pour le Caucase du Sud. L'équipe a continué d'apporter son concours à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des frontières, une attention particulière étant consacrée à la coopération entre les services concernés en Géorgie.

#### EUBAM Moldavie-Ukraine

4. La mission de l'UE d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM Moldavie/Ukraine), menée sous les auspices de la Commission européenne et composée en grande partie d'experts détachés par les États membres de l'UE, a poursuivi ses activités. L'EUBAM Moldavie/Ukraine apporte une assistance aux gouvernements de la République de Moldavie et de l'Ukraine dans des domaines tels que les frontières, les questions douanières et fiscales, y compris par des activités de surveillance.

## Balkans occidentaux

### Opération ALTHEA

5. À la suite de la reconfiguration réussie de l'opération ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, en 2007, les effectifs de la force de l'Union européenne (l'EUFOR) s'élèvent à quelque 2 200 hommes sur le terrain, soutenus par des forces de réserve hors du théâtre d'opération. Dans le cadre du mandat global de la force, les priorités opérationnelles de celle-ci restent le maintien d'un environnement sûr, le transfert du bureau des affaires militaires conjointes aux autorités nationales compétentes des tâches encore à transférer, le soutien à la mise en œuvre par les autorités de Bosnie-Herzégovine des tâches du bureau des affaires militaires conjointes déjà transférées, le suivi de cette mise en œuvre et le soutien aux forces armées de ce pays dans le domaine de l'entraînement.
6. Le 18 mai 2009, le Conseil a procédé à une évaluation de l'opération ALTHEA et a approuvé les recommandations formulées dans le rapport semestriel du Secrétaire général/Haut Représentant relatif à l'opération. Le Conseil a pris acte de ce qu'en dépit d'un contexte politique difficile, la situation en matière de sécurité est restée stable en Bosnie-Herzégovine. Il s'est félicité de la contribution positive apportée par cette force à l'instauration d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine et a ajouté que la force dirigée par l'UE (l'EUFOR) a continué à rassurer la population et est demeurée prête à intervenir dans tout le pays en cas de problème de sécurité.
7. Le Conseil a approuvé, aux fins de la planification, le concept et l'état provisoire des besoins permettant à l'opération ALTHEA de devenir éventuellement une opération non exécutive de renforcement des capacités et de formation, à la lumière de l'avis et des conclusions des organes compétents du Conseil. Le Conseil a une nouvelle fois confirmé qu'il suivrait régulièrement ces travaux de planification afin qu'une décision sur l'avenir de cette opération puisse être prise dès que les conditions nécessaires auront été remplies. Il a rappelé que l'approbation du concept ne préjuge pas d'une décision politique sur l'évolution possible de l'opération ALTHEA, qui devrait être fondée sur les développements politiques, y compris le rôle futur du RSUE.

## MPUE en Bosnie-Herzégovine

8. La mission de police de l'UE en Bosnie-Herzégovine (MPUE) a continué à favoriser et soutenir la réforme des services de police en Bosnie-Herzégovine. Elle a continué à surveiller la mise en œuvre des deux lois adoptées en 2008 pour réformer les forces de police. Elle a poursuivi son action en faveur du renforcement concret des capacités au niveau étatique et l'harmonisation dans l'ensemble du pays de toutes les lois relatives aux services répressifs et aux fonctionnaires de police.
9. Avec le soutien de la MPUE, l'Agence d'État d'investigation et de protection (SIPA) a accompli des progrès dans la mise en place de dispositifs de police durables chargés de lutter contre les réseaux de criminalité organisée et de traduire en justice les principaux auteurs présumés d'infractions pénales graves. La MPUE a également contribué à l'obtention de résultats dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment en participant à l'analyse approfondie des crimes grâce à des techniques d'enquête avancées et à l'activité de renseignement.
10. La MPUE a poursuivi le développement de mécanismes de coordination efficaces entre les services répressifs et l'appareil judiciaire, et plus particulièrement en ce qui concerne les relations entre la police et les procureurs.

## EULEX Kosovo

11. La mission EULEX KOSOVO, telle que définie par l'action commune du Conseil de l'Union européenne du 4 février 2008, a atteint sa pleine capacité opérationnelle le 6 avril 2009. Avec un effectif international d'environ 1 700 personnes déployées dans tout le Kosovo, la mission a été en mesure d'amplifier ses activités.
12. Conformément à son approche fondée sur des programmes, l'EULEX KOSOVO a mené des activités de suivi, d'encadrement et de conseil destinées à améliorer le fonctionnement des institutions, autorités judiciaires et services répressifs compétents du Kosovo.

13. En parallèle, la mission a continué à assumer certaines responsabilités en matière de gestion, conformément à son mandat. Elle a notamment réexaminé toutes les enquêtes sensibles ayant trait à des crimes de guerre, au terrorisme, à la criminalité organisée, à la corruption, aux crimes interethniques, à la délinquance financière ou économique et à d'autres infractions graves qui étaient restées en suspens. Ces affaires ont donné lieu à des poursuites et à des décisions judiciaires, ce qui a permis aux juges et aux procureurs EULEX de tenir les premiers procès et d'obtenir les premiers jugements, y compris au tribunal de Mitrovica. Les premières décisions judiciaires en matière civile et/ou de propriété ont également été rendues. Par ailleurs, l'EULEX KOSOVO a fourni une capacité d'intervention effective en matière de sécurité, en tant que deuxième intervenant, afin d'appuyer les services de police du Kosovo en cas de menaces pour l'ordre public. La mission a assuré une présence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 aux postes frontières du Nord du Kosovo, ce qui s'est traduit par une réduction sensible de la contrebande de marchandises. Cette présence est destinée à enregistrer les mouvements de biens afin d'améliorer la perception des recettes.

## Asie

### EUPOL Afghanistan

14. La mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL Afghanistan) a accompli des progrès tangibles dans la mise en œuvre de son mandat sur les plans stratégique, opérationnel et tactique au cours des six derniers mois.
15. La mission est déployée à Kaboul et dans seize provinces afghanes, au sein notamment des équipes provinciales de reconstruction et des commandements régionaux. Les préparatifs en vue de son déploiement vers les deux provinces orientales sont en cours.

16. La mission a joué un rôle prépondérant dans les domaines cruciaux de la réforme de la police que sont la stratégie du ministère de l'intérieur pour lutter contre la corruption, les activités de police fondées sur le renseignement, et les enquêtes pénales. Elle a également intensifié ses travaux sur les liens avec le maintien de l'État de droit au sens large, notamment en ce qui concerne la coopération entre la police et les services du procureur général, l'aide à l'élaboration des actes législatifs essentiels et l'encadrement des interlocuteurs clés au sein du bureau du procureur général et de la Cour suprême. L'EUPOL Afghanistan a aussi contribué très activement aux efforts internationaux visant à renforcer la police municipale de Kaboul ainsi que la sécurité dans cette ville. La mission a poursuivi ses travaux sur les questions générales liées à la réforme de la police, la police des frontières (en particulier dans les aéroports internationaux), ainsi que les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et les droits de l'homme.
17. Un important programme "formation des formateurs" a été lancé, qui porte notamment sur la formation des forces de police afghanes à leur mission et action lors des prochaines élections. L'objectif est de parvenir, grâce à l'effet de levier, à former 35 000 policiers d'ici les élections législatives de 2010. D'autres activités de formation conformes aux principaux domaines d'action de la mission ont été menées dans tout l'Afghanistan. Dans le cadre de ces dernières activités, une attention particulière a été consacrée au renforcement de la cohérence entre l'action menée par Kaboul et celle des équipes provinciales de reconstruction.
18. La mission a continué à renforcer la coordination effective avec les autres acteurs de l'UE, la Commission européenne, le RSUE et les partenaires internationaux, en particulier la MANUA et les États-Unis, dans le cadre d'un Bureau international de coordination de la police restructuré.
19. La décision de doubler progressivement les effectifs de la mission est actuellement mise en œuvre.

## **Moyen-Orient**

### **EUJUST LEX**

20. L'UE confirme et renforce sa volonté de conforter l'État de droit en Iraq et de promouvoir le respect des droits de l'homme. Dans cette optique, elle a décidé de proroger d'un an la mission intégrée "État de droit" pour l'Iraq (EUJUST LEX), à savoir de juillet 2009 à juin 2010, y compris une phase pilote comportant des activités en Iraq qui sera menée à partir de juillet 2009.

21. La mission a facilité les actions de formation déployées par les États membres en faveur des hauts fonctionnaires de la police, des procureurs, des magistrats et des directeurs de prison. À ce jour, plus de 2 100 Iraquiens ont participé aux formations de l'EUJUST LEX. Celles-ci continueront à être assurées pendant la période de prorogation.
22. En outre, la mission a commencé, en mai 2009, à mener sur le territoire iraquien, de manière progressive, à titre expérimental et lorsque les conditions de sécurité le permettent, des activités préliminaires dans le domaine de l'État de droit.
23. L'action menée dans le pays même consistera en des activités de formation, de conseil stratégique et d'encadrement. Les domaines ont été sélectionnés notamment sur la base d'une évaluation des besoins en matière de justice et d'État de droit en Iraq.

#### EUPOL COPPS

24. La mission de police de l'UE pour les Territoires palestiniens (EUPOL COPPS) a poursuivi son action qui consiste à aider la police civile palestinienne à mettre en place des dispositifs de police durables et efficaces.
25. Depuis juillet 2008, la mission a mis en place sa section État de droit pour apporter un soutien au système de justice pénale palestinien. Au total, dix-sept experts judiciaires ont été déployés dans le cadre de la mission en septembre 2008. À la suite de la reconduction de son mandat pour deux années supplémentaires qui a été décidée en décembre 2008, et de l'arrivée d'un nouveau chef de mission en janvier 2009, la mission a mené à bien une évaluation globale du système de justice pénale palestinien.
26. Partant des conclusions de cette évaluation et en concertation avec ses homologues locaux et internationaux, la mission a élaboré un plan d'action en matière de justice pénale qui comportera des propositions relatives à des actions de soutien au système carcéral, aux tribunaux, au bureau du procureur général, au Haut Conseil judiciaire et au ministère de la justice. La mise en œuvre du plan d'action débutera au cours de l'été 2009.

27. Le Conseil est convenu de faire avancer les travaux en prenant de nouvelles mesures dans le domaine plus général de l'État de droit dans les territoires palestiniens. Les activités menées par la mission EUPOL COPPS dans ce domaine renforceront les synergies avec l'action de la Communauté en la matière.

### EUBAM Rafah

28. La mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) a suspendu ses opérations après la fermeture du point de passage de Rafah lors de la prise de pouvoir du Hamas à Gaza en juin 2007, tout en conservant la capacité opérationnelle de se redéployer à bref délai.
29. Le Conseil a confirmé que l'UE était prête à redéployer son personnel au point de passage de Rafah dès que les conditions politiques le permettraient. Il a souligné que, depuis la fermeture du point de passage, la mission avait conservé sa capacité opérationnelle. Le Conseil a réaffirmé son engagement à l'égard de la mission EUBAM Rafah, des accords conclus et de la région, et en particulier de la population de Gaza. Il a souligné l'importance que revêt l'application, par toutes les parties, de l'accord sur la libre circulation et l'accès.

### Afrique

#### Opération Atalanta - EUNAVFOR

30. Au cours des six derniers mois, l'opération Atalanta a montré sa capacité à agir de manière efficace contre la piraterie. Toutes les expéditions du Programme alimentaire mondial et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), protégées par des navires de guerre de l'EUNAVFOR, sont bien arrivées. L'opération Atalanta a également contribué à la protection d'autres navires vulnérables naviguant dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes.

31. La coordination avec la communauté maritime a contribué à largement promouvoir des mesures d'autoprotection et des pratiques de bonne gestion pour dissuader les actes de piraterie. La mise en place du Centre de sécurité maritime - Corne de l'Afrique d'Atalanta au sein de l'état-major d'opération de l'UE a fourni une interface innovante et performante pour entrer en contact et communiquer avec la communauté de la marine marchande internationale. En outre, l'UE a créé 10 cadres et modalités de coopération qui permettent à l'opération Atalanta de collaborer efficacement avec les autres forces et moyens navals déployés dans la région. Cette approche globale a contribué à perturber notablement le déroulement des attaques perpétrées dans le golfe d'Aden. Un nombre croissant de pirates présumés ont été capturés dans le cadre de l'opération Atalanta. Cette dernière a également fait l'objet d'une large couverture médiatique.
32. Toutefois, au printemps 2009, des actes de piraterie ont eu lieu plus au sud dans le Bassin somalien. En mai, le Conseil s'est déclaré préoccupé par la recrudescence des actes de piraterie commis de plus en plus loin des côtes de l'Afrique de l'Est, nécessitant une expansion de la zone initiale d'opération, ce qui impose de devoir répondre à des besoins croissants en matière de surveillance maritime. Cela a montré qu'il est nécessaire de continuer à adapter la réaction de l'UE aux activités de piraterie et qu'il importe de maintenir un niveau élevé de coopération avec d'autres acteurs.
33. À cet égard, l'UE a participé activement aux travaux du Groupe de contact de lutte contre la piraterie au large de la Somalie et à ses groupes de travail. Les principaux efforts ont concerné l'amélioration de l'échange d'informations militaires et opérationnelles et les aspects juridiques des opérations de lutte contre la piraterie.

34. En ce qui concerne le traitement judiciaire des pirates présumés, capturés par les navires de guerre de l'EUNAVFOR, l'accord de transfert conclu par échange de lettres entre l'UE et le Kenya, le 6 mars 2009, représente une avancée car il assure la continuité nécessaire entre action militaire et poursuites judiciaires ultérieures. Les efforts se poursuivent également pour conclure des arrangements avec la Tanzanie et les Seychelles. La Commission européenne a adopté une décision concernant un programme d'assistance de 1,75 million EUR, dans le cadre de l'instrument de stabilité, avec pour but d'apporter un soutien ciblé au jugement et au traitement, dans ce cadre, des pirates présumés au Kenya. Après la signature d'un accord, le 15 mai, entre la CE et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), ce dernier a immédiatement démarré la mise en œuvre du programme élaboré en commun, qui s'étendra sur une période pouvant aller jusqu'à dix-huit mois.
35. Les résultats obtenus par Atalanta au cours des six derniers mois mettent en évidence sa contribution à la lutte contre la piraterie. Toutefois, la piraterie continuera vraisemblablement à constituer une grave menace au-delà de la date à laquelle l'opération Atalanta doit actuellement prendre fin. Il est communément admis que c'est à terre seulement que l'on peut s'attaquer aux causes profondes de la piraterie. Les engagements pris lors de la conférence de Bruxelles consacrée à la sécurité en Somalie, le 23 avril 2009, constituent une étape prometteuse vers la création d'une force de sécurité nationale et d'une force de police civile somaliennes efficaces. Des mesures et des options concernant d'autres contributions éventuelles des acteurs pertinents de l'UE au secteur de la sécurité en Somalie sont en cours d'étude et d'élaboration.

#### Opération EUFOR Tchad/RCA

36. Le transfert d'autorité entre l'EUFOR Tchad/RCA et la MINURCAT s'étant déroulé avec succès, le 15 mars 2009, le Conseil s'est félicité que l'EUFOR ait exécuté son mandat et a souligné la collaboration exemplaire entre l'Union européenne et les Nations unies pendant la conduite de l'opération. Il a souligné que cette coopération pourrait servir de base à des collaborations futures.

37. Pendant toute la durée de son mandat, l'EUFOR a contribué de manière concrète à faciliter l'action des travailleurs humanitaires, à protéger les civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, touchés par la crise voisine du Darfour, ainsi qu'à protéger le personnel des Nations unies.
38. L'opération a été soutenue par une campagne d'information militaire active, coordonnée et cohérente à l'intention de toutes les parties concernées. Elle visait en particulier à rassurer les acteurs sur le terrain sur le fait que la transition avec l'opération de suivi des Nations unies se déroulerait sans heurt et sans vide sécuritaire.
39. Le redéploiement de l'EUFOR n'a pas marqué la fin de l'engagement de l'Union européenne au Tchad, en République centrafricaine ou dans l'ensemble de la région. Près de 2 000 soldats de pays européens, qui ont servi dans l'EUFOR, sont maintenant placés sous les drapeaux de la MINURCAT, ce qui met une nouvelle fois en évidence le soutien qu'apporte l'UE aux opérations de maintien de la paix des Nations unies. En outre, l'Union européenne est demeurée active sur le plan politique et diplomatique au Tchad, en République centrafricaine et en particulier au Soudan. Elle reste également active dans la région dans le domaine des activités humanitaires et de développement, en tant que bailleur de fonds stratégique.

#### EUSEC RD Congo

40. Le rétablissement de la gouvernance en général et la réforme de la défense en particulier ont continué à jouer un rôle crucial pour créer les conditions d'une stabilité durable en RDC. La mission EUSEC RD Congo a poursuivi son action visant à fournir conseil et assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité, en étroite coordination avec d'autres acteurs concernés, en vue de contribuer aux efforts déployés en RDC pour restructurer et réformer l'armée congolaise, y compris dans le cadre d'un certain nombre d'activités concrètes. La mission EUSEC RD Congo a aussi continué d'appuyer le RSUE pour la région des Grands Lacs africains.

41. En ce qui concerne la modernisation de l'administration militaire, la mission EUSEC RD Congo a terminé le recensement des forces armées de la RDC (FARDC), le 29 décembre 2008. À cette date, environ 130 000 militaires avaient été recensés. Les résultats du recensement ont été présentés aux autorités congolaises en janvier 2009. Le projet "chaîne de paiement" a maintenant été étendu à l'ensemble du personnel militaire, à la demande des autorités congolaises.
42. En complément logique à son principal rôle consultatif concernant la réforme de l'armée, la mission EUSEC a mis en œuvre ou supervisé des projets dans des domaines tels que l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la santé et les infrastructures, financés ou entrepris par les États membres et/ou par la CE. Le 18 mai, le Conseil a souligné que ces projets jouent actuellement un rôle déterminant dans l'augmentation de la visibilité et de la crédibilité des actions entreprises au niveau stratégique.
43. La mission EUSEC continuera à aider à l'organisation de l'administration des FARDC. Soutenir, grâce à l'expertise spécifique de la mission EUSEC, l'intégration accélérée du CNDP et d'autres groupes armés dans les FARDC demeure une priorité à court terme.
44. Le mandat de la mission EUSEC expire le 30 juin 2009. La prorogation sans coûts supplémentaires du mandat de la mission, pour 3 mois, jusqu'au 30 septembre 2009, a fait l'objet d'un accord de principe, et des travaux ont débuté concernant un concept général révisé de la mission.

## EUPOL RD Congo

45. L'EUPOL RD Congo continue de soutenir les efforts de réforme de la police nationale congolaise (PNC), notamment par l'intermédiaire du Comité de suivi et de réforme de la police (CSRFP). La mission continue par ailleurs de faciliter la connexion entre la police et la chaîne judiciaire grâce à son interface justice. L'EUPOL RD Congo est également engagée dans des activités à caractère davantage opérationnel telles que le soutien à la création et au développement de la police de recherche et d'intervention (PRI), la mise en place d'un centre de commandement et de contrôle pour la PNC ou le soutien à l'Inspection générale d'audit (IGA). En outre, l'EUPOL et l'EUSEC coopèrent étroitement afin d'appuyer la réforme globale du secteur de la sécurité en RDC.
46. La mission a établi une présence dans l'est du pays (Goma et Bukavu) et suit avec attention l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la région. Aux fins de remplir les objectifs de la mission, le mandat de celle-ci a été prorogé pour une période supplémentaire de douze mois jusqu'au 30 juin 2010 et une cellule "projets" lui sera adjointe pour lui permettre de mener des actions à petite échelle à l'appui de l'accomplissement du mandat.

## UE RSS GUINÉE-BISSAU

47. La mission UE RSS Guinée-Bissau conseille et assiste les autorités locales dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité en matière de police, de justice et de défense, le but étant de créer les conditions propices à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme dudit secteur. La mission coopère étroitement avec les autres acteurs de l'UE ainsi que les acteurs internationaux et bilatéraux, afin de faciliter un engagement ultérieur des donateurs.

48. La mission UE RSS GUINÉE-BISSAU a été lancée le 16 juin 2008, pour une durée initiale de douze mois, qui a été prorogée par la suite pour six mois, soit jusqu'en novembre 2009. La prorogation doit permettre d'exécuter le mandat de la mission dans son intégralité, d'examiner plus avant si le nouveau gouvernement est capable et acquis à l'idée de faire progresser le processus de réforme et, enfin, de mesurer la volonté de la communauté internationale de le soutenir.

## **II. ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

49. Le Conseil a déclaré attendre avec intérêt que les lignes directrices concernant le recensement et la mise en œuvre des enseignements et des bonnes pratiques dans le cadre des missions PESD civiles, adoptées en novembre 2008, soient pleinement mises en œuvre. En particulier, il a souligné la nécessité de faire avancer les travaux sur la mise en œuvre des enseignements approuvés à ce jour et d'établir de nouveaux rapports thématiques concernant ces enseignements.
50. Au cours du premier semestre de 2009, des enseignements ont été tirés de la phase de planification de l'EUMM Georgia, l'accent étant mis sur un déploiement rapide, et de l'UE RSS Guinée-Bissau, et il a été pris note des recommandations formulées pour la planification future.

## **III. CAPACITÉS**

### **a) Capacités civiles**

#### Objectif global civil à l'horizon 2010

51. En janvier 2009, le COPS a approuvé un plan d'amélioration des capacités civiles, conformément à l'objectif global civil à l'horizon 2010 (OGC 2010) et à la déclaration sur le renforcement des capacités adoptée par le Conseil et approuvée par le Conseil européen en décembre 2008.

52. Conformément à ce plan d'amélioration, la mise en œuvre de l'OGC 2010 durant le premier semestre 2009 s'est articulée autour des principaux éléments suivants:
- a) la mise au point de l'environnement logiciel Goalkeeper (outil de gestion des capacités civiles);
  - b) l'étude des stratégies nationales facilitant le déploiement de personnel civil dans le cadre de la PESD.
- a) La mise au point de l'environnement logiciel Goalkeeper

Le Secrétariat a poursuivi la mise au point et la mise en œuvre d'un environnement logiciel appelé "Goalkeeper". Une feuille de route concernant la mise au point de cet environnement a été établie par le Secrétariat. Deux applications Goalkeeper ont été mises en ligne, concernant la formation et l'élaboration conceptuelle. À terme, Goalkeeper devrait devenir un outil convivial se composant des quatre applications suivantes: établissement des descriptions de poste pour le personnel des missions, tenue à jour des registres nationaux du personnel susceptible d'être mis à disposition, formation et élaboration conceptuelle des missions, auxquelles une cinquième application pourrait être ajoutée pour la planification préalable générique des équipements et services nécessaires aux missions civiles menées dans le cadre de la PESD. Goalkeeper devrait optimiser et rationaliser les tâches exécutées dans les domaines précités et contribuer également à l'établissement et à la mise en œuvre de stratégies nationales destinées à faciliter le déploiement du personnel des missions, tout en favorisant l'échange des meilleures pratiques.

b) Étude des stratégies nationales

Au vu du nombre croissant de missions PESD, les États membres sont confrontés à la nécessité de mettre en place des structures permettant de recenser et de fournir d'une manière efficace les ressources nécessaires. L'enjeu consiste donc à veiller à ce que les États membres disposent des politiques et des structures qui leur permettent de générer les capacités nécessaires auprès de l'ensemble des ministères et services concernés et d'inscrire ce processus dans la durée. Certains États membres ont déjà commencé à procéder de la sorte en établissant des stratégies ou des plans d'action nationaux ou en prenant d'autres mesures.

Un séminaire consacré aux stratégies nationales facilitant le déploiement de personnel civil dans le cadre de la PESD a eu lieu en juin 2009. Y ont assisté des représentants de haut niveau des États membres, issus des principaux ministères intervenant dans la gestion civile des crises; les participants se sont penchés sur les mesures de facilitation dans différents domaines et ont proposé une feuille de route destinée à la mise en œuvre de ces mesures.

53. Le 13 mai 2009, le COPS a débattu d'un document conjoint de la présidence et du Secrétariat intitulé "Aspects opérationnels des capacités civiles PESD - Suivi de la réunion "Gymnich" de Hluboka". Le document faisait l'inventaire de certains des principaux aspects opérationnels du volet civil de la PESD, en dehors des questions abordées au niveau technique dans le document "traffic lights", et formulait des propositions sur les moyens de mieux faire correspondre, d'une part, l'ambition politique et, d'autre part, l'action dans le domaine de la PESD et les ressources affectées à la gestion civile des crises. Un calendrier serré a été fixé pour l'élaboration de solutions pratiques.
54. Des progrès concrets ont été accomplis récemment dans le domaine de la constitution de forces, notamment en matière de ressources humaines et financières et de fourniture de matériel. Des procédures améliorées ont été mises en place, en ce qui concerne la sélection du personnel, les appels à contributions et les descriptions de poste normalisées.

55. Deux appels ont été lancés en vue de déployer au total douze experts des équipes d'intervention civile afin de renforcer temporairement l'EU BAM Rafah. Un inventaire des disponibilités est en voie d'établissement pour la réserve d'experts affectés aux équipes d'intervention civile. Un site web sécurisé a été présenté au début de 2009. Il sera mis à la disposition des missions PESD existantes, des membres des missions d'enquête et équipes de planification PESD ainsi que des experts des États membres dans le domaine des missions PESD civiles; le site comprend un manuel des équipes d'intervention civile, qui s'appuie sur les procédures de l'UE en matière de gestion des crises et sur d'autres documents jetant les bases de la planification et de la conduite des missions PESD en général.

**b) Capacités militaires (y compris projets capacitaires élaborés au sein de l'Agence européenne de défense)**

56. Des progrès ont été accomplis par les États membres dans le développement des capacités militaires à la suite de la décision que les ministres de la défense des États membres de l'UE ont prise, en novembre 2008, de lancer, dans différentes configurations, un certain nombre d'initiatives opérationnelles spécifiques, et de la déclaration sur le renforcement des capacités adoptée par le Conseil européen en décembre 2008. En mai, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" a pris note d'un rapport de la présidence sur l'état d'avancement du développement des capacités militaires, qui dresse le bilan des progrès réalisés en la matière depuis les engagements pris par les ministres de la défense pour le développement des capacités militaires en novembre 2008.

57. En mai, le Conseil a pris note du catalogue des forces 2009, qui a tenu compte des contributions révisées de neuf États membres. L'EMUE procède à l'analyse de ces contributions conformément au mécanisme de développement des capacités afin de déterminer si les changements apportés aux contributions des États membres au catalogue des forces de l'UE ont un impact significatif sur les lacunes militaires recensées dans le processus de l'objectif global à l'horizon 2010. Cette analyse devrait être terminée d'ici l'été 2009.

58. À la suite du plan initial de développement des capacités (PDC), approuvé en juillet 2008, les travaux sur le premier groupe de douze actions sélectionnées dans le cadre du PDC ont débuté. L'Agence européenne de défense (AED) et le Comité militaire de l'UE (CMUE) ont décidé de se partager les principales responsabilités concernant ces douze actions. Ils ont examiné ces actions soit dans le cadre d'équipes intégrées de développement ou de projets de l'AED, soit dans le cadre d'ateliers spécialisés avec les États membres. Ces ateliers visaient à dégager une conception commune du champ d'application de ces actions et à recenser les besoins militaires. Cela contribue à la mise en œuvre de la méthodologie mise au point pour évaluer les progrès et réexaminer les priorités.
59. À la suite du rapport sur les enseignements tirés de l'objectif global à l'horizon 2010, des travaux ont été menés en vue d'améliorer le processus de développement des capacités militaires de l'UE. À cet égard, le premier rapport sur les enseignements tirés du processus de l'objectif global à l'horizon 2010 a été examiné en vue d'être finalisé en juin 2009.
60. Comme le prévoient les documents conceptuels militaires de l'UE, le CMUE a procédé à l'examen d'un certain nombre de concepts militaires, tels que le concept des opérations spéciales et celui de la réaction rapide militaire.
61. Une étude d'interopérabilité du CMUE est en cours et son rapport final est prévu pour novembre 2009. Des ateliers ont eu lieu au début de 2009 avec la participation d'experts en la matière des États membres et d'organisations et instances compétentes, telles que l'OTAN, le Conseil multinational d'interopérabilité et FINABEL. Ces travaux sont menés en liaison avec les enseignements tirés de l'objectif global à l'horizon 2010.
62. La mise en œuvre du réseau étendu destiné aux opérations de l'UE (UE OPS WAN) a progressé de manière satisfaisante. Une accréditation initiale et des services opérationnels pour le niveau SECRET UE ont été fournis à l'EMUE et aux EMO en France, en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Grèce. Les EMF en Suède et en Allemagne sont en cours d'accréditation à l'OPS WAN. L'EMF en Italie doit être connecté l'année prochaine. Les travaux se sont également poursuivis sur d'autres améliorations à apporter à l'échange sécurisé d'informations.

## **Réaction rapide**

63. Le concept révisé de réaction rapide militaire a été approuvé par le CMUE en janvier 2009 et le COPS en a pris note en avril. Il prévoit depuis peu que cette réaction a lieu dans un délai de 5 à 30 jours entre l'approbation du concept de gestion de crise et le moment où les opérations débutent dans la zone d'opérations interarmées. En vue d'assurer la cohérence globale de tous les concepts relatifs à la réaction rapide, le CMUE a entamé des travaux pour mettre à jour les concepts de réaction rapide aérienne et maritime et examiner l'éventuelle nécessité d'élaborer un concept de réaction rapide terrestre. Des ateliers et des conférences d'information sur les réactions rapides maritime et aérienne se sont tenus en mars et en avril.
64. Au cours d'une conférence de coordination des groupements tactiques qui s'est tenue en avril, les offres des États membres ont permis de couvrir les périodes d'attente jusqu'en 2011. Les États membres ont été invités à combler les lacunes à partir de 2012.

## **Développement organisationnel**

65. Le rapport final sur les mesures post-Wiesbaden a été approuvé par le CMUE en avril. Ce rapport souligne que ces mesures se sont traduites par des améliorations sensibles, en particulier, de la capacité qu'a l'UE d'entreprendre une planification militaire précoce afin que les décisions soient prises en connaissance de cause.

### **c) Agence européenne de défense (AED)**

66. L'AED a intensifié les travaux sur la mise en œuvre pratique de son cadre stratégique achevé à la fin de l'année dernière:

- Plan de développement des capacités (PDC): l'AED a fait avancer neuf actions prioritaires sur les douze prévues dans le premier groupe d'actions prioritaires du PDC. Pour la plupart de ces neuf actions, des cas contextuels stratégiques ont été élaborés pour des projets de collaboration au sein de l'UE;
- Stratégie en matière de recherche et technologie de défense européenne (R&T): les travaux se sont poursuivis en vue de recenser les recoupements entre les priorités concernant la R&T et celles du PDC dans le but de définir des technologies clés directement liées aux besoins du PDC. Des feuilles de route intégrées pour des projets de collaboration transversaux ont été élaborées pour quatre domaines (contre-mesures mines maritimes (MMCM), risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), systèmes antiaériens portables (MANPAD) et engins explosifs improvisés). La mise en œuvre des deux programmes d'investissements conjoints concernant la R&T de défense sur la protection des forces et les concepts innovants et les nouvelles technologies (ICET) a constitué une expérience utile;
- Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE): i) des travaux sur le recensement de capacités industrielles clés devant être préservées ou développées en Europe ont été lancés dans le domaine des futurs systèmes aériens, considérant la chaîne d'approvisionnement européenne dans son ensemble et ne se focalisant pas seulement sur les grandes entreprises aérospatiales européennes; ii) la mise en œuvre du code de conduite sur les acquisitions de défense par l'intermédiaire du panneau d'affichage électronique sur les "marchés publics" a dans l'ensemble été considérée comme positive, le nombre de marchés transfrontaliers passés ayant augmenté; iii) tous ceux qui adhèrent au régime de passation de marchés dans le domaine de la défense appliqueront le code de conduite sur les compensations adopté en octobre dernier (25 États membres participants plus la Norvège), à partir du 1<sup>er</sup> juillet de cette année - et le système de suivi et d'établissement de rapports pour le code de conduite a été approuvé;
- Stratégie européenne de coopération en matière d'armement: une feuille de route décrivant l'application du guide pour la préparation des programmes, l'éducation, les meilleures pratiques et la normalisation a été approuvée.

67. L'agence a continué à élaborer des initiatives de collaboration visant à combler les principales lacunes de l'UE - y compris dans les domaines prioritaires du PDC:

- la dynamique visant à améliorer la disponibilité d'hélicoptères a été maintenue. Pour ce qui est des activités à court terme (formation), l'AED a préparé le lancement - en 2010 - du programme européen pour la formation tactique concernant les hélicoptères. Son contenu sera fonction des résultats des deux études de l'AED (portant sur la formation opérationnelle urgente pour les équipages en phase de prédéploiement, et la définition des besoins et des capacités disponibles en Europe) et de l'exercice multinational soutenu par l'AED. En ce qui concerne le moyen terme, une liste d'options pour moderniser les hélicoptères existants a été élaborée, mettant d'abord l'accent sur les hélicoptères MI. Pour le long terme - au-delà de 2020 - le projet ad hoc concernant le "futur hélicoptère de transport", basé sur une initiative franco-allemande, a été établi dans le cadre du mandat de l'agence;
- les travaux sur la création d'une flotte européenne de transport aérien (EATF) ont avancé. L'initiative, qui envisageait initialement la création d'une flotte, a été élargie à un cadre pour les aspects liés au transport aérien militaire avec une participation modulaire. Le schéma de la lettre d'intention a été élaboré, l'objectif étant que la signature de cette lettre intervienne en novembre prochain;
- la plate-forme européenne de prestataires de services logistiques (TPLS) a été établie pour une période d'essai de neuf mois, dans le but de fournir une solution pour mieux sensibiliser aux options existantes afin de conclure des contrats de services à l'appui des opérations de gestion de crise;
- le projet ad hoc MUSIS (système multinational d'imagerie spatiale) lié à la deuxième génération de satellites militaires d'observation de la terre a été établi dans le cadre du mandat de l'agence;
- une nouvelle équipe de projet de l'AED a été créée pour examiner les besoins militaires concernant la surveillance de l'espace (SSA) afin d'élaborer un objectif d'état-major commun au plus tard à la mi-2010;

- les travaux ont progressé en vue de l'établissement d'une cellule européenne d'acquisition de services de communication par satellite au sein du groupe de projet ad hoc spécialisé;
  - les travaux sur la définition des besoins de surveillance maritime militaire se sont poursuivis, l'accent étant mis sur la mise en réseau. En outre, l'agence a commencé à préparer, en étroite consultation avec la Commission européenne notamment, la nomination d'un sage pour l'élaboration d'un document de réflexion sur la surveillance maritime dans le cadre de la PESD afin de contribuer à une approche intégrée de l'UE;
  - afin de remédier aux lacunes européennes en matière de détection, d'identification et de suivi des agents biologiques, un nouveau projet (Programme de développement et d'amélioration de l'équipement de lutte contre les agents biologiques - Bio EDEP) a été établi au sein de l'AED, en vue de doter les forces des États membres participant à ce projet de capacités résistantes et fiables de détection, d'identification et de suivi des agents biologiques, d'ici 2015.
68. L'agence a été chargée d'élaborer, en concertation avec la Commission européenne, un cadre pour optimiser la complémentarité et la synergie entre les activités de recherche en matière de défense et dans le domaine de la sécurité civile, ainsi que le contenu d'un programme coordonné (par exemple, dans le domaine de la compréhension d'une situation).
69. L'AED a intensifié ses relations de travail avec la Commission et d'autres organismes compétents, y compris l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), l'Agence spatiale européenne et l'OTAN, conformément à l'action commune concernant la création de l'AED et en consultation avec les États membres participants.

70. En particulier, sur la base d'une directive du comité directeur adressée au chef de l'agence (assortie de principes approuvés), l'AED a entamé les négociations concernant un arrangement administratif avec l'OCCAR, dans le but de soumettre le projet à l'approbation du Conseil en novembre prochain. Le Conseil a approuvé la recommandation du comité directeur visant à faire avancer les travaux sur l'établissement d'un accord de sécurité entre l'UE et l'OCCAR, l'objectif étant qu'il soit disponible à temps pour l'approbation du projet d'arrangement administratif entre l'agence et l'OCCAR.
71. L'AED a collaboré avec le Secrétariat général du Conseil pour définir les besoins en matière d'échange d'informations.
72. La présidence a organisé deux conférences sur des sujets en rapport avec l'AED: la première, intitulée "Increased Role of SMEs in the European Defence and Security Supply Chains" (Rôle accru des PME dans les chaînes d'approvisionnement européennes en matière de défense et de sécurité), s'est tenue à Olomouc les 27 et 28 mai 2009, et la seconde, consacrée à la route à suivre en termes d'éducation et de formation dans le cadre de la coopération en matière d'armement, s'est déroulée à Prague les 15 et 16 juin. Un séminaire de la présidence tchèque organisé en coopération avec l'AED s'est tenu à Olomouc les 4 et 5 juin 2009 et le sujet en était l'harmonisation en matière de navigabilité aérienne militaire.

#### **IV. CENTRE SATELLITAIRE DE L'UE**

73. Le Centre satellitaire de l'UE (CSUE) a continué de fournir des produits analytiques basés sur l'imagerie satellitaire et des services connexes à l'appui de la PESD et des opérations et missions de l'Union européenne.
74. En particulier, à l'appui de l'EUFOR Tchad/RCA, la coopération fructueuse entre l'état-major d'opération de l'UE situé au Mont Valérien et le CSUE s'est poursuivie. Cette coopération a été facilitée par un arrangement ad hoc concernant l'accès aux images satellitaires d'Hélios, visant à fournir à l'EMO et au commandant de la force de l'UE des produits analytiques géospatiaux fondés sur ces images satellitaires.

75. Le Centre satellitaire a également transmis des produits et des analyses à l'état-major d'opération de l'UE à Northwood pour l'opération Atalanta de l'EUNAVFOR et pour plusieurs autres tâches et missions liées à la PESD, notamment la mission d'observation de l'UE en Géorgie.
76. L'étroite coopération avec les Nations unies s'est poursuivie, notamment dans le cadre de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC).
77. Le CSUE a continué à jouer un rôle actif dans le cadre de l'initiative européenne en matière de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES), y compris en participant à des projets concernant la sécurité dans le cadre de la GMES.
78. Les possibilités de mise en œuvre d'un projet pilote de coopération commun concernant la Coupe du monde prévue en Afrique du Sud en 2010 sont actuellement examinées par le CSUE et l'Agence nationale de renseignement géospatial des États-Unis.
79. Après la visite rendue au centre de recherche spatiale d' Esrange de la société suédoise Rymdbolaget, à Kiruna, le conseil d'administration du CSUE a examiné la possibilité de poursuivre une coopération par la suite.

## **V. INSTITUT D'ÉTUDES DE SÉCURITÉ DE L'UE**

80. L'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE) a poursuivi ses discussions ainsi que ses travaux de recherche et d'analyse sur les questions de sécurité. Les parties suivantes de ses travaux ont concerné la PESD:
  - un séminaire s'est tenu le 4 février à Bruxelles, sur le rôle de la PESC en relation avec la cybersécurité; les 27 et 28 avril, une conférence sur les évolutions actuelles en matière de stabilisation et de reconstruction après les conflits a eu lieu à Bucarest et un séminaire des planificateurs politiques sur la PESC/PESD dans les pays du voisinage oriental et dans les Balkans s'est ensuite tenu les 27 et 28 mai à Bruxelles.En outre, deux groupes de travail sur l'avenir du désarmement se sont réunis à Paris les 23 et 24 mars, ainsi que les 3 et 4 juin.

81. L'IESUE a également élaboré une série de publications, dont les cahiers de Chaillot, qui traitent de sujets présentant un intérêt pour la sécurité de l'UE, tels que "EU support to African security architecture: funding and training components" (soutien de l'UE à l'architecture de sécurité africaine: volets "financement" et "formation"), "From Suez to Shanghai: The European Union and Eurasian maritime security" (De Suez à Shanghai: l'Union européenne et la sécurité maritime eurasienne); "Security Sector Reform in Afghanistan: the EU's contribution" (Réforme du secteur de la sécurité en Afghanistan: la contribution de l'UE), "Transferring European technology to China" (Transférer la technologie européenne à la Chine), ainsi qu'un rapport consacré à "The European Security Strategy 2003-2008 - Building on common interests" (La stratégie de sécurité européenne 2003-2008 - S'appuyer sur des intérêts communs).

## **VI. COORDINATION CIVILO-MILITAIRE**

82. Les travaux de recensement des besoins en matière d'échange d'informations dans le cadre de la méthode en quatre étapes dont a pris note le COPS sont en voie d'achèvement.
83. Des progrès ont été enregistrés s'agissant des travaux sur le développement des capacités en réseau à l'appui de la PESD. Dans ce contexte, en vue de la mise en œuvre du concept de capacités en réseau, l'accent a été mis sur le fait qu'il importe, aux fins d'appuyer la coordination civilo-militaire, de faire avancer les travaux de manière progressive et par étapes, avec le concours approprié et à haut niveau des institutions de l'UE et des États membres.
84. Au titre de travaux préliminaires dans le cadre d'une étude sur la mise en œuvre du concept des capacités en réseau à l'appui de la PESD, un atelier consacré aux capacités en réseau du point de vue civil a eu lieu dans les bureaux du Conseil le 26 mai 2009.

## **VII. RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ**

85. En mai, le Conseil a insisté sur l'importance de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) à laquelle l'UE prend une part de plus en plus active. Il a rappelé qu'il avait donné son accord en novembre 2008 pour renforcer l'expertise de l'UE dans le domaine de la RSS par la création d'un vivier d'experts européens en la matière, qui permettrait de constituer des équipes déployables d'experts de l'UE pour participer à des activités de RSS dans des pays partenaires. La première étape de la mise en œuvre du concept qui définit les profils d'expert de la RSS a été mise au point et les travaux sur les autres étapes sont en cours.

86. En mars, la présidence a présenté un document officiel sur la RSS dans le cadre des relations UE-Nations unies en matière de gestion des crises, dans lequel elle a avancé plusieurs idées visant à poursuivre le renforcement de la coopération et de la coordination au sein de l'UE et proposé quelques domaines concrets dont il serait possible de continuer l'examen dans le cadre de la coopération entre l'UE et les Nations unies sur les questions de RSS.
87. La présidence a aussi organisé en mai, à New York, un séminaire intitulé "Enhancing EU-UN co-operation in Crises Management: Focus on Security Sector Reform" (Renforcer la coopération entre l'UE et les Nations unies dans le domaine de la gestion des crises: priorité à la réforme du secteur de la sécurité), dont le but principal était de promouvoir une meilleure compréhension des possibilités de coopération stratégique entre l'UE et les Nations unies en matière de RSS. Ce séminaire s'est tenu dans le contexte de développements plus larges dans la coopération entre l'UE et les Nations unies dans le domaine de la gestion des crises, ainsi que de développements récents, au niveau de l'UE et des Nations unies, concernant la RSS en matière à la fois de politique et de pratique (une attention particulière ayant été accordée aux cas de la RDC et de la Guinée-Bissau).

### **VIII. DROITS DE L'HOMME, ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET ENFANTS TOUCHÉS PAR LES CONFLITS ARMÉS**

88. L'importance de la prise en compte systématique des questions relatives aux droits de l'homme, à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux enfants touchés par les conflits armés dans la planification et la conduite des missions et opérations PESD, et dans le processus ultérieur visant à tirer des enseignements, a été rappelée par le Conseil, le 18 mai. En particulier, l'accent a continué d'être mis sur la coopération étroite concernant ces questions avec les représentants spéciaux de l'Union européenne (RSUE), ainsi qu'avec la Commission européenne. En outre, la coopération avec des acteurs locaux, tels que les ONG et la société civile, a été préconisée pour accroître l'impact sur le terrain. Les spécialistes des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les missions et opérations PESD ont également été consultés dans le cadre des processus pertinents.

89. À cet égard, des efforts ont été activement déployés pour mettre en œuvre la substance des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies dans le cadre des missions et opérations PESD.

L'intégration des questions relatives aux droits de l'homme et, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la protection des enfants dans les conflits armés dans la conduite de l'opération EUFOR Tchad/RCA a constitué un aspect important de la mission.

Le représentant personnel du SG/HR pour les droits de l'homme dans le domaine de la PESC a informé le COPS des questions relatives aux violences à caractère sexiste en RDC et un document proposant différentes options relatives aux actions que pourrait mener l'UE dans ce domaine a été présenté.

## **IX. PRÉVENTION DES CONFLITS**

90. Dans le prolongement de son programme pour la prévention des conflits violents (programme de Gothenburg), l'UE a présenté son rapport annuel sur les activités menées en la matière. Ce rapport décrit les activités de prévention des conflits menées par l'Union européenne depuis juillet 2008. Il prend également en compte la stratégie européenne de sécurité, les recommandations formulées dans le rapport annuel 2008 ainsi que le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité qui a été adopté par le Conseil européen en décembre 2008. Il traduit aussi l'esprit du rapport d'étape du Secrétaire général des Nations unies sur la prévention des conflits armés, publié en août 2006.

91. Tout au long de la période sur laquelle porte le rapport, la prévention des conflits est restée un objectif essentiel de l'UE. Les efforts se sont poursuivis en vue de développer une culture de prévention des conflits, de renforcer encore la sensibilisation aux situations conflictuelles et l'action en matière de prévention des conflits, de mettre en place les moyens et les capacités nécessaires, d'améliorer la cohérence entre les instruments de politique extérieure de l'UE et d'accroître la coopération entre les institutions de l'UE et les États membres. Les efforts se sont poursuivis pour améliorer la culture et la stratégie de prévention des conflits.

92. Un plan d'action pour la mise en commun des meilleures pratiques des États membres en matière de prévention des conflits a été approuvé pour la période 2009-2010.

## **X. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

93. Les échanges de vues se sont poursuivis entre le Secrétariat du Conseil et les ONG dans le domaine de l'élaboration de concepts (RSS, dimension hommes-femmes, violences sexuelles) ainsi que sur la coordination sur le terrain.

## **XI. CESD ET FORMATION**

94. Le programme annuel de formation de l'UE a été élaboré et présenté à l'aide d'une application Internet (Schoolmaster). Les activités de formation dans le domaine de la PESD menées par les différents acteurs de la formation de l'UE ont été évaluées dans le cadre du rapport annuel global sur la formation concernant la PESD (CART 2009).

95. Le Collège européen de sécurité et de défense (CESD) a continué à mener ses activités habituelles de formation, progressivement soutenues par son système d'enseignement à distance par Internet (IDL). Le CESD a terminé en juin son quatrième cours de haut niveau dans le domaine de la PESD. Par ailleurs, deux cours d'orientation dans le domaine de la PESD ont été organisés à Bruxelles, le premier en février 2009 et le deuxième en mars 2009. Un premier séminaire commun CESD/CEPOL (Collège européen de police) sur la prise de décision et la planification des missions de l'UE a eu lieu en mars 2009.

96. Après avoir mené des activités pilotes à l'automne dernier, le comité directeur du CESD a décidé, en mars 2009, d'organiser régulièrement des cours, à l'avenir, sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et sur la planification des missions au niveau stratégique. Il a également été décidé que le collège organisera à Bruxelles un deuxième séminaire pilote sur l'encadrement et la prise de décisions dans le domaine de la PESD à l'intention du personnel de haut rang et des décideurs.

97. Le CESD a poursuivi sa fructueuse collaboration avec d'autres acteurs de la formation. En vue de renforcer encore cette coopération, les premières idées ont été présentées dans le prolongement des recommandations du comité directeur du CESD approuvées par le Conseil en décembre 2008.
98. En ce qui concerne "l'initiative européenne relative à l'échange de jeunes officiers, inspirée d'Erasmus", de novembre 2008, le SG/HR a présenté en mai, dans son rapport aux ministres de la défense, les progrès notables qui ont été réalisés en la matière. Un groupe de mise en œuvre a été créé dans le cadre du conseil académique exécutif du CESD; il a tenu ses deux premières réunions à Bruxelles le 19 février 2009 et à Brno les 21 et 22 avril 2009. Cette dernière réunion s'est déroulée sous la forme d'un séminaire de travail organisé par la présidence tchèque. Le groupe de mise en œuvre a d'abord mis l'accent sur un ensemble de "solutions rapides" et sur les délais pour l'élaboration de l'initiative. En parallèle, et avec le soutien de l'université de Liège, des travaux ont été entamés pour dresser un inventaire détaillé visant à procéder à une analyse des différents systèmes éducatifs militaires nationaux, y compris de la situation concernant les échanges existants entre les écoles militaires des États membres. Enfin, d'autres actions ont été recensées, notamment la proposition de la présidence visant à examiner le programme de l'UE pour l'éducation et la formation tout au long de la vie pour 2007-2014, en vue d'explorer les possibilités offertes par les programmes existants de l'UE, y compris leurs ressources financières.
99. En ce qui concerne la configuration future du CESD, des travaux sont en cours en vue d'une nouvelle décision du Conseil adaptant le Collège européen de sécurité et de défense, conformément aux recommandations du comité directeur du CESD, approuvées par le Conseil en décembre 2008. '

100. Toutes les missions PESD en cours ont poursuivi leurs actions habituelles de formation dans le domaine de la gestion civile des crises. Une attention particulière a été portée à la formation du personnel de l'EULEX KOSOVO en relation avec son déploiement progressif au Kosovo. Si les États membres sont responsables de la formation spécifique de la mission avant le déploiement, l'équipe de formation de l'EULEX a organisé un bref stage d'initiation en mission ainsi qu'une formation de suivi sur le lieu de travail. Le stage d'initiation joue un rôle déterminant pour remédier aux lacunes éventuelles de la formation fournie aux différents groupes de personnel civil avant leur déploiement au Kosovo. C'est pourquoi l'équipe de formation de l'EULEX a déployé des efforts importants dans ce domaine.

## **XII. EXERCICES**

101. Le programme d'exercices de l'Union européenne 2010-2014 a été approuvé par le Conseil le 9 juin 2009. Ce programme quinquennal vise à fournir une base consistante pour la formation et le renforcement des capacités dont l'UE dispose pour gérer les crises, l'objectif étant de tenir compte des différents besoins de formation liés aux divers instruments PESD concernés.

102. Le Conseil a salué le bon déroulement de l'exercice CME 2008 et s'est félicité que la majorité de ses objectifs ait été atteinte. Le processus d'évaluation globale de l'exercice de gestion de crise CME 08 de l'UE a été mené à bien. Cet exercice était une entreprise complexe, dont l'objectif essentiel était de pratiquer l'approche globale de l'UE concernant la gestion des crises, qui fait intervenir une large gamme d'instruments civils et militaires.

103. Les derniers préparatifs sont en cours pour la conduite du quatrième exercice militaire de l'UE (MILEX 09), qui devrait se dérouler du 17 au 26 juin 2009. L'état-major d'opération (EMO) situé à Larissa sera activé pour la première fois au cours de cet exercice, ce qui lui permettra d'atteindre la pleine capacité opérationnelle qui doit être la sienne en tant que l'un des cinq états-majors d'opération nationaux qui font partie du catalogue des forces.

104. Les travaux préparatoires pour l'exercice de gestion de crise de l'UE CME 09, auquel participeront le Centre d'opérations de l'UE et la Capacité civile de planification et de conduite (CPCC) dans le cadre d'un scénario approprié exigeant une réaction rapide de l'UE à la crise, se sont poursuivis. La réunion de planification principale doit avoir lieu du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

### **XIII. INFORMATION DU PARLEMENT EUROPÉEN EN CE QUI CONCERNE LA PESD**

105. Conformément à l'article 21 du traité sur l'Union européenne, la présidence, le SG/HR et le Secrétariat général du Conseil ont tenu le Parlement européen régulièrement informé des évolutions concernant la PESD/PESC. Différents représentants de la présidence ont informé le Parlement européen du programme de la présidence tchèque.

106. La sous-commission "Sécurité et défense" du Parlement européen a été informée des questions concernant la cybersécurité par le directeur de l'Unité politique, des questions concernant l'antiterrorisme par le coordinateur pour l'UE de la lutte contre le terrorisme, des questions concernant le contrôle des exportations d'armements et la non-prolifération par le représentant personnel pour la non-prolifération des armes de destruction massive et des questions concernant l'EUFOR Tchad/RCA et le mécanisme de financement ATHENA par le directeur de la DG E 8.

107. Des délégations officielles du Parlement européen se sont rendues sur les lieux d'opérations et de missions PESD. En janvier, une délégation s'est rendue à l'état-major d'opération de l'EUNAVFOR/Atalanta à Northwood pour s'informer de l'opération et en février, une délégation s'est rendue auprès de la mission EUMM Georgia. En outre, en mars, une délégation a effectué une visite à l'Agence européenne de défense et a été informée par son directeur des activités et des structures organisationnelles de l'agence.

#### **XIV. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, LES PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS ET LES ÉTATS TIERS**

##### **Union européenne - Nations unies**

108. La coopération entre l'UE et les Nations unies dans le cadre de la gestion des crises constitue un élément important de la PESD.
109. Le 18 mai 2009, le Conseil s'est félicité des nouvelles avancées dans la mise en œuvre de la déclaration commune de 2007 sur la coopération entre les Nations unies et l'Union européenne dans la gestion des crises grâce à une série de mesures concrètes prises notamment en ce qui concerne le renforcement du dialogue (y compris par des consultations régulières entre le Comité politique et de sécurité (COPS) et les hauts fonctionnaires des Nations unies), la réforme du secteur de la sécurité, les capacités africaines de maintien de la paix et les aspects multidimensionnels du maintien de la paix.
110. Le Conseil a également noté que des consultations entre les deux organisations se sont poursuivies dans d'autres domaines de coopération, tels que l'alerte rapide, la formation et les exercices, la planification et les arrangements entre l'UE et les Nations unies pour la transition entre les opérations, et a encouragé la poursuite de ces efforts.
111. Après le succès de la transition entre l'EUFOR Tchad/RCA et la MINURCAT, les deux organisations ont également continué à assurer une coopération et une coordination étroites sur d'autres théâtres opérationnels, où elles sont toutes les deux engagées, notamment le Kosovo, l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, la Somalie et la Géorgie.
112. Le 21 mai 2009, la présidence a organisé à New York un séminaire sur le renforcement de la coopération entre l'UE et l'ONU dans le domaine de la gestion des crises et la priorité à la réforme du secteur de la sécurité.
113. Le programme de la coopération entre l'UE et l'ONU en matière de gestion des crises a été examiné par les comités compétents de l'UE.
114. La réunion ordinaire du comité directeur UE-ONU se tiendra les 24 et 25 juin.

## Union européenne-OTAN

115. En mai, le Conseil a rappelé l'objectif consistant à renforcer le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN, dans un esprit de renforcement mutuel et de respect de leur autonomie de décision. Il a noté que dans la déclaration du Sommet de Strasbourg-Kehl, l'OTAN mentionne l'importance que revêt une défense européenne plus forte et plus performante et se félicite des efforts que déploie l'UE pour renforcer ses capacités et son aptitude à relever les défis de sécurité communs. Le Conseil a en particulier rappelé qu'il importe que l'UE et l'OTAN mènent une coopération opérationnelle efficace, notamment en ce qui concerne les théâtres où les deux organisations sont engagées. À ce sujet, il s'est félicité du dialogue étroit qui a été établi entre le SG/HR et le Secrétaire général de l'OTAN. Les arrangements "Berlin plus" se sont révélés judicieux et efficaces, comme l'a démontré l'opération ALTHEA. Le Conseil a rappelé qu'il convient de continuer à recourir au cadre approuvé pour l'association à la PESD des alliés européens qui ne font pas partie de l'UE, dans le respect des procédures de l'UE.
116. Le Conseil a souligné la nécessité de poursuivre la coopération avec l'OTAN relative au développement des capacités militaires. À cet égard, il s'est félicité des efforts visant à utiliser au mieux le groupe UE-OTAN sur les capacités, dans le cadre convenu, lorsque les besoins se recoupent. Le groupe UE-OTAN sur les capacités a contribué à la transparence entre les deux organisations, conformément au mécanisme de développement des capacités (MDC). Avec la participation de décideurs de haut niveau des capitales, comme le prévoit le MDC, le groupe sur les capacités a examiné des questions liées à la cohérence des processus de planification des capacités et à la disponibilité opérationnelle des hélicoptères en se fondant sur des documents officieux que plusieurs pays avaient préalablement communiqués à l'ensemble des États membres. Une réunion à thème unique avec des experts nationaux a été consacrée aux drones. Avant les réunions du groupe sur les capacités, les points de l'ordre du jour ont été examinés de manière approfondie par les États membres, qui ont été informés en conséquence après lesdites réunions. Comme l'a constaté le Conseil, afin d'améliorer encore la cohérence, le développement complémentaire des capacités militaires et la transparence, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour garantir des méthodes de travail efficaces au sein du groupe sur les capacités, tandis que la participation de tous les États membres de l'UE faciliterait encore l'échange d'informations dans le domaine des capacités militaires.

117. La coopération entre l'UE et l'OTAN en ce qui concerne le développement de capacités cohérentes lorsque les besoins se recoupent a continué d'être encouragée. Le Conseil a noté avec satisfaction que des contacts techniques entre services ont été établis entre les experts de l'UE et de l'OTAN afin de faire progresser la mise au point d'un outil commun de collecte d'informations auquel tous les États membres pourraient accéder et qui serait fondé sur le système automatisé pour la planification des capacités de défense de l'OTAN, des conditions spécifiques destinées à préserver l'autonomie de décision des deux organisations devant être respectées.
118. En mai, le Conseil s'est félicité de la poursuite des efforts visant à garantir la transparence et la cohérence entre les deux organisations, notamment dans le cadre de réunions entre le COPS et le Conseil de l'Atlantique Nord, de réunions des comités militaires de l'UE et de l'OTAN et de réunions avec les pays européens membres de l'OTAN qui ne font pas partie de l'UE et les autres pays candidats à l'adhésion à l'UE. Le Conseil s'est également réjoui que des réunions entre services sur des questions d'intérêt commun aient lieu à intervalles réguliers et a souligné qu'il importait que le COPS continue d'être tenu régulièrement informé.

### **Partenariat UE-Afrique pour la paix et la sécurité**

119. Le dialogue politique s'est poursuivi sous la forme de réunions périodiques entre l'UE et l'Afrique à divers niveaux, notamment avec l'intervention devant le COPS de M. Lamamra, commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, sur un certain nombre de questions, y compris, entre autres, sur le nouveau gouvernement de la Somalie et sur le secteur de la sécurité somalien. Une mission commune UE/UA-CEEAC a eu lieu pour observer la situation en matière de sécurité en République centrafricaine, en liaison étroite avec la MICOPAX (Mission de consolidation de la paix en RCA). Le séminaire initial sur le soutien à la capacité de médiation de l'UA s'est tenu en mars à Addis-Abeba. Des consultations ont eu lieu entre autres sur le soutien UE-UA au nouveau gouvernement et au secteur de la sécurité somaliens. Ces actions ont été complétées par une table ronde commune UE-UA-ONU, organisée à New York conformément aux résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que par la réunion du Groupe de travail conjoint UA-UE à Bruxelles.

120. En ce qui concerne le renforcement de l'architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), le cycle EuroRecamp-Amani Africa s'est poursuivi avec la conférence des contributeurs, la conférence initiale de planification et le séminaire des décideurs stratégiques. Par ailleurs, une étude conjointe en vue d'élaborer un programme européen de soutien aux capacités africaines en matière de formation, y compris par la définition de résultats à obtenir rapidement dans le domaine de la formation du personnel civil et policier, a été lancée en février. L'UE a apporté l'expertise demandée à l'unité de gestion de la planification stratégique.
121. À la suite de l'accord sur le cadre de référence intervenu récemment entre l'UA et un représentant des donateurs, il sera procédé à un recensement exhaustif de l'ensemble des besoins et des lacunes de l'APSA en matière de renforcement des capacités.
122. Enfin, le mécanisme interactif conjoint d'anticipation et de veille approuvé par la troïka ministérielle UE-UA du 20 novembre 2008, a progressé: une réunion entre l'UE et l'UA à Ispra (Centre commun de recherche) a mis à profit les activités en cours de coopération technique et de formation.
123. S'appuyant sur le rapport du groupe d'experts Union africaine-Nations unies présidé par M. Prodi, les discussions sur le financement prévisible, souple et durable des opérations de soutien de la paix menées par l'Afrique se sont poursuivies sein du groupe d'experts commun UA-UE.

## **Coopération avec EUROPOL**

124. Les travaux sur les mécanismes de coopération entre les missions civiles relevant de la PESD et l'agence EUROPOL se sont poursuivis à la suite de la signature, le 18 juillet 2008, d'un arrangement entre le Secrétaire général-Haut Représentant pour la PESC et le directeur d'EUROPOL en matière d'échange d'informations stratégiques, ce qui a abouti à la mise en œuvre, en mars 2009, d'un mécanisme d'échange de données stratégiques entre EUROPOL et les missions PESD via le SGC. Le Conseil a ensuite invité les États membres, en coopération étroite avec EUROPOL et le Secrétariat général du Conseil, à examiner des modalités d'échange de données à caractère personnel. Ce processus d'échange entre EULEX et EUROPOL via un certain nombre d'unités nationales EUROPOL de soutien, est en voie d'achèvement. Le Conseil a également invité le Secrétariat général du Conseil et EUROPOL à réaliser une évaluation conjointe de la mise en œuvre des mécanismes en juin 2009.

## **Coopération avec les États tiers**

125. L'Union européenne a continué à coopérer étroitement, dans le domaine de la gestion des crises relevant de la PESD, avec les pays européens membres de l'OTAN qui ne font pas partie de l'UE, les pays candidats à l'adhésion à l'UE, le Canada, les États-Unis, la Russie, l'Ukraine et d'autres États tiers. Les pays européens membres de l'OTAN qui ne font pas partie de l'UE et les pays candidats à l'adhésion à l'UE se sont entretenus régulièrement avec le COPS et le CMUE au sujet de l'évolution des opérations militaires de l'Union européenne.

126. Le dialogue et la coopération avec les partenaires méditerranéens dans le domaine de la PESD se sont poursuivis. Plusieurs d'entre eux ont participé à des opérations et des activités de formation menées par l'Union européenne.

127. Une réunion informelle entre les membres du COPS, les membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'Union européenne et les pays candidats à l'adhésion (ARYM, Canada, Croatie, États-Unis, Islande, Norvège et Turquie) s'est tenue à Bruxelles le 17 mars 2009, dans le respect total des modalités approuvées par le COPS le 3 octobre 2008.
128. De nombreux participants des États tiers ont également assisté à deux cours d'orientation dans le domaine de la PESD organisés par le Collège européen de sécurité et de défense à Bruxelles du 2 au 6 février et du 2 au 5 mars 2009.
129. Plusieurs États tiers (Albanie, Chili, ancienne République yougoslave de Macédoine, Suisse et Turquie) ont continué à participer à l'opération militaire ALTHEA en Bosnie-Herzégovine. L'Albanie, la Croatie et la Russie ont participé à l'opération EUFOR Tchad/RCA.
130. Dans le contexte d'Atalanta, plusieurs États tiers ont annoncé leur volonté de participer à cette opération. La Norvège participe déjà à Atalanta et fournira à l'opération des moyens navals.

## **XV. MANDAT POUR LA PROCHAINE PRÉSIDENTENCE**

131. Sur la base du présent rapport et compte tenu de la stratégie européenne de sécurité, la prochaine présidence, assistée du Secrétaire général/Haut Représentant (SG/HR) et en association avec la Commission, est invitée à poursuivre les travaux visant à développer la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), et notamment:
- à élaborer des décisions relatives aux missions et opérations actuelles et futures, tant civiles que militaires, et à veiller à leur mise en œuvre effective ainsi qu'à la réalisation de processus visant à tirer les enseignements de l'expérience acquise;

- à poursuivre le développement des capacités civiles dans le cadre général de l'objectif global civil 2010, notamment pour assurer le suivi des initiatives visant à renforcer l'efficacité de la gestion civile des crises, sur la base des principaux aspects opérationnels exposés dans le document intitulé "Aspects opérationnels des capacités civiles PESD - Suivi de la réunion "Gymnich" de Hluboká", et en tenant compte des priorités figurant dans le document "Traffic Lights";
- à poursuivre les travaux sur la mise à disposition d'effectifs, dans le droit fil des engagements pris lors du Conseil européen de décembre 2008, et sur la base des résultats du séminaire concernant les stratégies nationales, tenu le 11 juin 2009;
- à étudier les possibilités de synergies entre la PESD et la JAI, notamment en mettant en évidence l'avantage opérationnel mutuel dans la lutte contre la criminalité organisée, en développant l'échange d'informations entre les missions PESD et Europol, et en renforçant la participation des ministres JAI et des autorités nationales compétentes;
- à continuer d'améliorer et de renforcer le soutien aux missions, pour que l'Union européenne puisse répondre aux crises d'une façon adéquate, notamment en recourant à des mesures préparatoires et en améliorant la fourniture d'équipements en temps utile, grâce à l'intensification des travaux consacrés aux contrats-cadres et au concept d'entrepôt;
- à réaliser de nouveaux progrès sur les arrangements en matière de planification pour garantir un déploiement rapide de personnel et d'équipements, y compris en examinant le concept d'équipe d'intervention civile dans le but de rendre ces équipes plus faciles à utiliser et plus complètes, en termes de catégories de personnel;
- à promouvoir, grâce à l'adoption en novembre 2009 du rapport annuel en la matière, la mise en place de processus visant à tirer les enseignements de l'expérience acquise en matière civile, en vue d'assurer un apprentissage permanent;

- à poursuivre les travaux en cours dans le contexte de l'objectif militaire global pour 2010; à encourager l'Agence européenne de défense (AED), en coopération étroite avec le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE), à faire avancer les travaux sur les mesures approuvées dans le cadre du plan de développement des capacités;
- à soutenir les efforts déployés par l'AED pour créer et développer des projets et de programmes de coopération dans les domaines des capacités, de la recherche et de la technologie et des armements; et à encourager l'agence, en étroite coopération avec la Commission européenne, à s'employer à renforcer les synergies entre les activités de recherche en matière de défense et dans le domaine de la sécurité civile;
- à soutenir la mise en œuvre des stratégies adoptées: la stratégie en matière de recherche et technologie de défense européenne, la stratégie européenne de coopération en matière d'armements et la stratégie relative à la base industrielle et technologique de défense européenne.
- à donner suite, sur la base d'une proposition du directeur de l'agence, à la mise en place d'un cadre financier triennal et d'un budget pour 2010 pour l'AED;
- à élaborer des décisions du Conseil pour l'approbation du projet d'arrangement administratif entre l'AED et l'OCCAR, sur la base d'une proposition du directeur de l'agence, ainsi que d'un accord de sécurité entre l'UE et l'OCCAR;
- à étudier les possibilités de synergies et de cohérence entre les processus de développement des capacités civiles et militaires de l'UE;
- à promouvoir une plus grande facilité d'utilisation et une souplesse accrue des groupements tactiques de l'UE, en tant qu'instruments de gestion des crises;
- à soutenir une coopération étroite et transparente entre les acteurs/systèmes civils et militaires dans le domaine de la surveillance maritime;

- à renforcer la formation dans le domaine de la PESD, en s'attachant à la dimension tant civile que militaire, en particulier par l'intermédiaire du Collège européen de sécurité et de défense (CESD) et en tenant compte des activités nationales ainsi que des instruments communautaires;
- à continuer de soutenir l'initiative consistant à promouvoir l'échange de jeunes officiers, inspirée d'Erasmus;
- à continuer de promouvoir une approche globale de l'UE en matière de prévention des conflits et de gestion des crises dans le cadre de la PESD, conformément aux lignes directrices et aux engagements approuvés dans ce domaine, et à veiller à ce que les droits de l'homme soient effectivement mis en œuvre dans ce cadre;
- à faire avancer les travaux sur la base du document intitulé "Mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), renforcée par la résolution 1820 du CSNU dans le cadre de la PESD", surtout en ce qui concerne la formation;
- à faire avancer les travaux visant à développer la capacité de l'UE en matière de médiation et de dialogue, dans le contexte plus large de la PESC et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité et du Programme de l'UE pour la prévention des conflits violents;
- à intensifier les travaux sur la contribution de la PESD à la réforme du secteur de la sécurité (RSS), notamment en créant un pool d'experts et en faisant progresser les travaux consacrés aux initiatives de formation et à un instrument européen d'évaluation de la RSS;
- à faire avancer les travaux sur un plan d'action pour la sécurité et le développement, pour donner suite à la décision du Conseil de novembre 2007;
- à faire avancer les travaux sur les changements climatiques et la sécurité, pour donner suite à la décision du Conseil de décembre 2008;

- à poursuivre la mise en œuvre du programme d'exercices de l'Union européenne, y compris l'établissement du compte rendu postérieur à l'exercice MILEX 09, la planification et la conduite de l'exercice CME 09 et le lancement de la planification des exercices CME/CMX 10 et MILEX 10;
- à continuer à promouvoir, sur la base de la déclaration commune sur la coopération entre les Nations unies et l'Union européenne dans la gestion des crises, les consultations et la coopération avec les Nations unies dans ce domaine;
- à renforcer le partenariat stratégique UE-OTAN en matière de gestion des crises, à assurer une coordination efficace et concrète lorsque les deux organisations interviennent sur le même théâtre; à veiller à un développement des capacités se renforçant mutuellement lorsque les besoins se recoupent, y compris grâce à un échange d'informations au sein du Groupe UE-OTAN sur les capacités; à poursuivre la mise en œuvre du cadre de coopération existant entre l'UE et l'OTAN;
- à poursuivre, en se fondant sur la stratégie commune Afrique-UE et sur le plan d'action (2008-2010), le renforcement du partenariat stratégique entre l'UE et l'Afrique, y compris l'Union africaine (UA), dans le domaine des capacités africaines de prévention, de gestion et de règlement des conflits;
- à maintenir une coopération et un dialogue étroits, en matière de gestion des crises, également avec d'autres partenaires importants, notamment l'OSCE, les États candidats à l'adhésion à l'UE, les membres européens de l'OTAN n'appartenant pas à l'UE, le Canada, la Russie, la Suisse, l'Ukraine et les États-Unis, ainsi que les partenaires méditerranéens de l'Union pour la Méditerranée;
- à faire progresser le dialogue et la coopération avec les ONG et la société civile dans le domaine de la gestion des crises et de la prévention des conflits.

---